

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 MAI 2018 À 18 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Emmanuelle Roy, district n° 5

Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

3.2 Présentation / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

3.3 Achat d'un module de jeu d'eau / Parc de secteur / Route de Fossambault

3.4 Octroi de contrat / Réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant / Fourniture de services professionnels

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

111-05-2018

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

3.2 Présentation / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Le conseiller Pierre Hallé fait la présentation du projet de Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement a pour but de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville.

112-05-2018 3.3 Achat d'un module de jeu d'eau / Parc de secteur / Route de Fossambault

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire l'achat d'un module de jeu d'eau qui sera installé dans un parc de secteur pour enfants, localisé à la hauteur du 6200, route de Fossambault;

ATTENDU QUE la Ville a invité les entreprises Simexco inc., Tessier Récréo-Parc inc., Les Jeux 1000 pattes inc. et Vortex Structures Aquatiques International à soumettre un prix pour ce module de jeu d'eau;

ATTENDU l'offre reçue de la compagnie Simexco inc. à cet effet;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection daté du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE faire l'acquisition d'un module de jeu d'eau pour le un parc de secteur pour enfants, localisé à la hauteur du 6200, route de Fossambault, par l'entremise de la compagnie Simexco inc., et ce, au coût de 37 000 \$, plus taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

113-05-2018 3.4 Octroi de contrat / Réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant / Fourniture de services professionnels

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour les services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant;

ATTENDU QUE la Ville a invité les entreprises CIMA +, GÉNIO Experts-conseils, APEX Expert-conseil, GBI Experts-conseils;

ATTENDU les trois (3) soumissions reçues des entreprises CIMA +, APEX Expert-conseil et GBI Experts-conseils, le 3 mai 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

| <u>Entrepreneurs</u> | <u>Pointage final</u> |
|----------------------|-----------------------|
| • CIMA + | 17.16 |
| • APEX | 13.88 |
| • GBI | 13.58 |

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉE par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit CIMA +, pour la somme de 74 999,78 \$, plus taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

114-05-2018 L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 40

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier